



Présent tous les membres sauf:

Monsieur METTAG M'Heidi pouvoir à Monsieur NICOLAOU Jean-Claude

Absence de Monsieur NARDELLI Roger, démissionnaire.

Secrétaire de séance: Madame PANICHI Brigitte

### 1) Nouveau Conseil Municipal suite à démission

Suite à la démission de trois membres du Conseil Municipal, installé le 22 mars 2008, il y a lieu d'installer les trois nouveaux membres suivants l'ordre de leur liste :

Il s'agit de Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Roger NARDELLI et Madame Nicole de MORA.

Monsieur le Maire fait remarquer que, par fax, Monsieur NARDELLI Roger a signalé qu'il ne souhaite pas siéger au Conseil Municipal et propose de le remplacer par Monsieur POUTET Claude pour le prochain Conseil Municipal.

### 2) Désignation d'un élu en charge des questions de défense

Monsieur Le Maire Jean-David CIOT expose qu'à la demande du Préfet des Bouches du Rhône, il y a lieu de nommer un correspondant de la défense dans le cadre de la sécurité publique, suite aux circulaires du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002.

Cette personne pourra ainsi faire le lien entre la collectivité et le Ministère de la Défense suivant les besoins.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation de Monsieur Jean-Claude NICOLAOU à la fonction de Conseiller Municipal en charge des questions de Défense, pour être, pour la commune, l'interlocuteur privilégié du Ministère de la Défense.

Aucune autre candidature n'a été proposée.

- Votants: 26
- Pour : 26
- Abstention: 0
- Exprimés: 26

Oùï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur NICOLAOU Jean-Claude à la fonction de correspondant de la défense.

### **3) Composition de la Commission Communale d'Appels d'Offres**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, il est nécessaire d'instituer une commission communale d'appels d'offres pour l'attribution des marchés publics.

Cette commission est présidée de droit par le Maire.

Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants dont l'élection s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Afin de permettre aux deux groupes d'opposition de s'exprimer, le maire propose à chacun la possibilité de siéger en désignant pour chaque commission un titulaire et un suppléant.

#### **PROPOSITIONS VOTE PAR LISTE:**

Les membres Titulaires proposés sont:

Monsieur NICOLAOU Jean-Claude

Madame DELPIERRE Lucienne

Monsieur DI MARIA Rémi

Monsieur REYRE Michel

Monsieur SCANO Alain

Les membres suppléants proposés sont:

Monsieur FOLIOT Philippe

Monsieur CHABALIER Bernard

Monsieur VIDAL Edmond

Madame PEYRON Jacqueline

Madame BORRICAND Patricia

#### **RESULTATS VOTE PAR LISTE:**

Votants: 26

Pour : 26

Abstention: 0

Exprimés: 26

Après candidature et scrutin, Monsieur NICOLAOU Jean-Claude, Madame DELPIERRE Lucienne, Monsieur DI MARIA Rémi, Monsieur REYRE Michel et Monsieur SCANO Alain sont élus à l'unanimité en qualité de membres titulaires au sein de la Commission Communale d'appels d'Offres.

Après candidature et scrutin, Monsieur FOLIOT Philippe, Monsieur CHABALIER Bernard, Monsieur VIDAL Edmond, Madame PEYRON Jacqueline et Madame BORRICAND Patricia

sont élus à l'unanimité en qualité de membres suppléants au sein de la Commission Communale d'appels d'Offres.

#### **4) Désignation de deux délégués communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

Dans le cadre du fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CAPA), la commission locale d'évaluation des transferts est chargée, annuellement, d'établir le montant des charges transférées de la commune à la CPA, ce qui permet par suite de calculer le reversement financier que cette dernière effectue.

Notre commune est représentée au sein de cette commission par un délégué titulaire et un délégué suppléant qu'il convient de désigner.

Monsieur Le Maire Jean-David CIOT, rappelle que conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Municipal à la majorité absolue et informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des représentants de la Commune du Puy-Sainte-Réparate au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

#### **ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE**

Après scrutin, Monsieur CHABALIER Bernard, seul candidat, est élu à la majorité en qualité de délégué titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

- Votants : 26
- Pour : 22
- Abstentions: 4
- Exprimés : 22

#### **ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT**

Après scrutin, Monsieur CIOT Jean-David est élu à la majorité en qualité de délégué suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

- Votants : 26
- Pour : 22
- Abstentions: 4
- Exprimés : 22

## **5) Examen et adoption des comptes de gestion et comptes administratifs 2007**

Monsieur Le Maire présente les comptes administratifs 2007 et comptes de gestion 2007 pour le budget principal, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Il précise que chaque compte administratif concorde avec le compte de gestion (Budget principal et budgets annexes 2007), complété de l'affectation des résultats 2007 pour chaque budget.

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'évolution des charges et des recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement pour 2007, tout en insistant qu'il sera important de maintenir une rigueur sur les frais de fonctionnement en 2008.

Il rappelle aux élus que deux audits seront effectués par l'association ATD (pour la commande publique) et par la trésorerie générale (pour les finances). L'audit sur le personnel communal fera l'objet d'une décision ultérieure.

Après lecture des comptes administratifs 2007, le Maire ne prenant pas part au vote, le Premier Adjoint, NICOLAOU Jean-Claude, fait procéder aux votes:

- Compte administratif communal 2007
  - o Votants: 25
  - o Abstentions: 0
  - o Exprimés: 25
  
- Compte administratif de l'assainissement 2007
  - o Votants: 25
  - o Abstentions: 0
  - o Exprimés: 25
  
- Compte administratif de l'eau 2007
  - o Votants: 25
  - o Abstentions: 0
  - o Exprimés: 25

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les comptes administratifs 2007 de la commune, de l'assainissement et de l'eau.

Après lecture des comptes de Gestion 2007, le Maire fait procéder aux votes:

- Compte de gestion communal 2007
  - o Votants: 26
  - o Abstentions: 0
  - o Exprimés: 26
  
- Compte de gestion assainissement 2007
  - o Votants: 26
  - o Abstentions: 0

- Exprimés: 26
- Compte de gestion eau 2007
  - Votants: 26
  - Abstentions: 0
  - Exprimés: 26

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les comptes de gestion 2007 de la commune, de l'assainissement et de l'eau qui sont conforme aux comptes administratifs 2007 de la commune, de l'assainissement et de l'eau.

#### 6) **Affectation des résultats 2007**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de fonctionnement au financement de la section d'investissement.

Monsieur le maire informe l'assemblée que jusqu'à présent l'imputation des excédents de la section de fonctionnement en section de fonctionnement est supprimée, avec affectation totale en section d'investissement pour conforter cette dernière.

Les reports à nouveau seront donc dorénavant inscrits à la section d'investissement uniquement.

Le Maire précise que dans la même strate de collectivité, les communes dégagent une capacité de 900 00€ et pour notre commune celle-ci s'élève à 137 000€.

Après lecture, Le Maire fait procéder aux votes des affectations des résultats des trois budgets 2007, comme vu et expliqué dans les tableaux ci-joints :

- Budget Communal 2007:
  - Votants: 26
  - Abstentions: 5
  - Exprimés: 21
- Budget Eau 2007:
  - Votants: 26
  - Abstentions: 3
  - Exprimés: 23
- Budget Assainissement 2007:
  - Votants: 26
  - Abstentions: 3
  - Exprimés: 23

OUI cet exposé et après scrutin Le Conseil Municipal adopte à la majorité l'affectation des résultats 2007 du Budget Communal, du Budget de l'eau et du Budget de l'Assainissement.

## **7) Vote des taux d'imposition 2008**

Monsieur Le Maire, Jean-David CIOT, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2008 (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti).

Monsieur le Maire précise qu'en 2007 le taux du Foncier Bâti de 17.09% a été ramené à un taux de 12.87% suite à l'imputation de recette exceptionnelle versée par la CPA au titre de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Maire propose donc de rétablir le taux du Foncier Bâti à 17.09%, recettes nécessaires à l'équilibre du budget 2008, les autres taux (Taxe d'Habitation et Foncier Non Bâti) restant inchangés et ce conformément à la réglementation en vigueur, ce qui donne:

Taxe d'Habitation: 11.64%

Foncier Bâti: 17.09%

Foncier Non Bâti: 48.81%

Après lecture, le Maire procède au vote:

- Votants: 26
- Contre: 5
- Pour : 21
- Exprimés: 26

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité ces taux de taxes communales pour l'année 2008.

### Commentaires:

Monsieur ROATTA Serge indique qu'il s'attendait à quelque chose de plus catastrophique à la vue des chiffres qu'il a pu lire, par rapport à ce que le Maire avait annoncé au Conseil Municipal du 07 avril 2008 et il n'est pas pour cette solution de facilité qui est d'augmenter les impôts. On peut selon lui faire des économies ailleurs.

Monsieur BRINGUIER Henri fait part au Conseil Municipal qu'en 2007 la commune a baissé le taux du Foncier Bâti et l'opération était blanche. Ce n'est pas, selon lui, ce qui a fait baisser les comptes de la commune. Augmenter ces impôts paraît être une solution de facilité, car la commune peut faire des efforts par ailleurs pour augmenter ses ressources.

Monsieur le Maire répond que la situation de la commune est très difficile, comme l'indiquent les chiffres du compte administratif. Il rappelle que c'est en responsabilité qu'il propose au conseil municipal une décision difficile qui est celle de ramener le taux du foncier bâti à 17,09%, son taux historique depuis plus de 10 ans.

Il est proposé en parallèle, de mener une gestion très rigoureuse des dépenses afin de permettre à la commune de retrouver des marges de manœuvre et des excédents de fonctionnement.

Il est rappelé par le Maire, que l'audit de la commande publique devrait permettre de mettre en place les procédures de mise en concurrence, qui devraient engendrer un certain nombre d'économies.

### **8) Examen et adoption des budgets primitifs 2008 (budget principal et budgets annexes)**

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2008 concernant la commune et les services annexes de l'eau et de l'assainissement.

(Voir annexes 1 à 5)

Monsieur le Maire indique que la totalité des résultats 2007 de la section de fonctionnement est affectée au financement de la section d'investissement pour l'exercice 2008 (Chapitre 1068 = 413 300.00€), et que le budget primitif 2008 reprend les reports tels qu'arrêtés au Compte Administratif 2007.

Il rappelle que des mesures rigoureuses seront mises en œuvre très rapidement concernant les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire poursuit par la lecture de la section d'investissement par opération. Il insiste sur les priorités qui seront données à la mise en sécurité et à la rénovation des bâtiments des écoles, des équipements sportifs, ainsi qu'à un programme de travaux d'entretien des chemins de la commune. Il complète ses propos en informant le Conseil Municipal que des aides seront sollicitées auprès des divers partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, C.P.A, C.E.E).

Après lecture, le Maire procède aux votes:

- Budget Primitif Communal 2008:

- o Votants: 26
- o Pour : 21
- o Abstentions: 5
- o Exprimés: 21

- Budget Primitif Eau 2008:

- o Votants: 26
- o Pour : 24
- o Abstentions: 2
- o Exprimés: 24

- Budget Primitif Assainissement 2008:

- Votants: 26
- Pour : 24
- Abstentions: 2
- Exprimés: 24

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte à la majorité les Budgets Primitifs 2008 de la commune, de l'eau et de l'assainissement.

**9) Questions diverses**

Aucune question

Jean-David CIOT  
Maire du Puy-Sainte-Réparate